

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi seize novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire le six novembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian CHORIER, Maire.

Etaient présents : M.M Christian CHORIER, Maurice DE KONINCK, Jean-Sébastien DELAVILLE, Françoise BLANCHARD, Dominique CHRISTIEN, Daniel ROISIN, Denis SCHWEITZER, Marie Françoise VANIER, Patrick ALLUYN, Martial DE KONINCK, Bernard FEUTRIE, Jacques GHESQUIERE, Lucile GILBERT, Jacqueline HENO, Jacques MANACH, Danièle PEARCE et Danièle ZWARTS

Absents excusés : Francis BOGAERT, Joseph SAAB, Joëlle AVRIL, Wilfried BLANCHARD, Patrick BOULANT, Béatrice BROUTELAND, Marie-Noëlle DE SOUSA, Moïse GERMANY, Laura LEPLEUX, Martine MALLINJOUR, Odile MASSELIN, Olivier SCHNEEBERGER, Laurent SEROUGE, Clément VANDEPUTTE.

Procurations : Joseph SAAB a donné pouvoir à Daniel ROISIN
Martine MALLINJOUR a donné pouvoir à Jacques GHESQUIERE
Patrick BOULANT donné pouvoir à Christian CHORIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VANIER

Délibération n°50 : Avis de consultation publique sur demande d'exploitation présentée par le GAEC ALLUYN

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée le 21 août 2018 par le GAEC ALLUYN en vue d'exploiter un atelier laitier sur le territoire de la commune s'est déroulée du lundi 8 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018.

Monsieur le Maire explique que le conseil est appelé à se prononcer sur le dossier dans la période allant de l'ouverture à quinze jours suivant la fin de la consultation publique soit au plus tard le lundi 19 novembre 2018.

Après avoir entendu le Maire dans des explications complémentaires et après en avoir délibéré,

le conseil municipal donne un avis favorable à la demande du GAEC ALLUYN pour l'exploitation d'un atelier laitier sur la commune de LA DRENNE, **à l'unanimité des présents à l'exception de Monsieur Patrick ALLUYN qui n'a pas pris part au vote.**

Délibération n°51 : Répartition de l'actif de l'association de l'Union Musicale du Déluge

Monsieur le Maire explique que la dissolution de l'association « Union Musicale du Déluge » a été actée en date du 1^{er} mars 2018.

Il avait été prévu dans les statuts que le solde de l'actif serait versé à la commune de Le Déluge, à charge pour elle de financer le monument venu une plaque funéraire à chacun des anciens membres :

- Madame Paulette VANDEPUTTE
- Monsieur Patrick BAILLY

-Monsieur Simon CHERON

Une plaque a déjà été mise en place sur le caveau de Monsieur Cyril ARDIES lors de la cérémonie du 11 novembre 2018, d'un montant de 256, 20 € ; sur cette base, la commune réserve donc la somme de 800 € pour les trois dernières plaques.

Le solde qui s'élève à 1677,31 € devra servir à réaliser des aménagements pour les écoles.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de financer une plaque funéraire à chacun des membres (nommés ci-dessus) le moment venu, et d'utiliser le solde pour réaliser des aménagements aux écoles du village.

Délibération n°52 : INSEE recensement de la population janvier/février 2019

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population sur la commune est prévu en 2019.

Pour établir la collecte sur les trois communes historiques, correspondant à trois districts pour l'INSEE, il est souhaitable que trois agents recenseurs soient nommés.

Monsieur le Maire, après avoir eu confirmation auprès des intéressés pour réaliser cette enquête, propose :

- Monsieur Gilles Frankhauser pour Le Déluge
- Madame Christiane Duval pour La Neuville d'Aumont
- et Madame Brouteland pour Rissons l'Abbaye

Les agents nommés devront assister à deux réunions de formation organisées par l'Insee dès les premiers jours de janvier.

Un contrat de travail sera établi pour chacun à partir du 02 janvier 2018 jusqu'au 16 février 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise le Maire à signer les contrats de travail pour Mesdames Duval et Brouteland et pour Monsieur Frankhauser, à l'unanimité des présents.

Délibération n°53 Annule et remplace la délibération n° 33 du 11 juillet 2018 relative à l'amortissement des subventions perçues pour les réseaux d'eau potable

Suite à la délibération n° 33 du 11 juillet dernier il convient de préciser que l'amortissement voté concerne uniquement les subventions versées.

Monsieur le Maire explique que les subventions d'investissement concernant les réseaux d'eau doivent dorénavant avoir une durée d'amortissement.

Il est proposé une durée de 15 ans.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ces explications complémentaires, et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, que les subventions d'investissement concernant les réseaux d'eau auront une durée d'amortissement sur 15 ans.

Délibération n°54 : Achat d'un terrain pour l'installation d'un transformateur EDF à La Neuville d'Aumont

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 121 du 20 décembre 2017 :

« Qu'il est nécessaire de changer le dernier transformateur EDF sur le secteur de La Neuville d'Aumont pour augmenter la puissance électrique des dernières constructions. Monsieur LAVILLE a proposé de vendre une superficie de 8m² de sa propriété au prix du M² de terrain à bâtir »

Suite à cette précédente délibération, il convient de désigner un membre du conseil municipal habilité à signer l'acte de cession amiable. Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Daniel ROISIN pour signer le document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et autorise Monsieur Daniel ROISIN à signer l'acte de cession amiable.

Délibération n°55 : Convention de stage avec le SIRS concernant la formation de Melle Anaïs Carpentier

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de permettre à Mademoiselle Anaïs CARPENTIER de compléter sa formation faite auprès du SIRS en effectuant six heures par semaine de travaux sur la commune de La Drenne. Une convention de stage et de remboursement au SIRS au prorata des heures effectuées devra être établie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition et décide à l'unanimité des présents d'autoriser le maire à établir et à signer ladite convention.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Délibération n°56 : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'actualiser la longueur de la voirie de LA DRENNE.

Le dossier est ajourné en attente de précision de la Préfecture pour le calcul.

Délibération n°57 : Location des salles communales de LA DRENNE règlement intérieur

Monsieur le Maire propose d'apporter des précisions au règlement intérieur concernant la location des deux salles multifonctions de LA DRENNE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'établir un nouveau règlement intérieur pour les salles multifonctions de Le Déluge et de Ressons l'Abbaye à compter du 1^{er} janvier 2019, annexés à la présente

Délibération n° 58 Décision modificative n° 3 Régularisation d'écritures à la demande de la trésorerie

Délibération n°59 : Compte 7713 libéralités reçues

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de permettre d'encaisser des chèques reçus des administrés, de dons faits à l'occasion de cérémonies ou de participations à des festivités.

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'encaisser les chèques sur le compte 7713 libéralités reçues.

Délibération n°60 : PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2019

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Etat concernant les projets ci-dessous :

Travaux de voiries	Montant HT
Rue de Valeureux	326 242 €
Ruelle Louvet et aux abords de l'école	75 563 €
Rue de la Procession	46 881 €
Rue Désiré Prévoté	82 721 €
Et renouvellement demande 2018 /reprises concessions cimetièrè Le Déluge	12 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents les propositions de travaux pour 2019
Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Délibération n°61 : convention de mise à disposition de matériels et de moyen humains avec l'EARL DU PLANT

Monsieur le Maire explique au conseil que la commune historique de Le Déluge avait signé une convention de mise à disposition de matériels et de moyen humains avec l'EARL DU PLANT.

Monsieur le Maire propose que l'EARL DU PLANT effectue des travaux sur le territoire de la commune notamment pour seconder le personnel communal en cas de besoins exceptionnels uniquement.

Après avoir entendu le Maire dans des explications complémentaires concernant les missions confiées à l'EARL DU PLANT, et après en avoir délibéré,

le conseil municipal accepte la proposition et autorise le maire à signer ladite convention, annexée à la présente, à l'unanimité des présents à l'exception de Madame Lucile GILBERT qui n'a pas pris part au vote.

Délibération n°62 : création de poste /contrat à durée déterminée

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer la sécurité des enfants à l'école de Le Déluge, il est nécessaire de recruter temporairement une personne en l'absence actuellement de Monsieur René CANUT.

Monsieur le Maire propose Monsieur Sylvain GILBERT pour assurer cette mission estimée à 15 minutes par intervention.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, il propose une rémunération de 15 euros brut de l'heure.

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents

- La création à compter du 1^{er} décembre 2018 d'un emploi à durée déterminée de 2 mois renouvelable le cas échéant
- De recruter Monsieur Sylvain GILBERT pour occuper ce poste
- Autorise le Maire à établir et à signer le contrat de travail
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Délibération n° 63 Décision modificative n° 4 virements de crédits

Provenance 2151 réseau de voirie montant 21000€

Destination 2041582 GFP bâtiments et installation montant 21000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20h20